

Conseil municipal

Séance du 17 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept du mois d'octobre, à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du neuf du mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : **M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint - Mme MORIN Magali, 2^{ème} adjointe - M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint - Mme CHEUVRY Michèle - Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle – Mme ROY-BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier - M. RONDINEAU Christian – M. MARTIN Julien – M. SAUVAGE Jean-Baptiste – Mme THOMMEREL Marine - M. GUILLOT Frédéric**

ABSENTS : **Mme MARTINS Inès**

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme ROY Isabelle**



M. le Maire souhaite ajouter 3 points à cette séance :

- IV – Budget-Finances : demandes de fonds de concours général intercommunal
- IX – Questions diverses : informations SMICTOM / vigilance pollution nappe phréatique

En préambule, M. le Maire tient à donner « un coup de chapeau » aux enfants de la commune pour les actions entreprises et les messages d'encouragement pour toutes les mamans délivrés le vendredi 10 octobre en parallèle de la marche rose organisée par Sophie AUCONIE :

- Bravo aux élèves de la classe 1 (maternelle) qui ont participé à une marche dans le bourg ;
- Bravo aux banderoles confectionnées par les enfants fréquentant l'ALSH.

I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

II INTERCOMMUNALITE

A. Rapport assainissement collectif 2024 : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 25 septembre dernier, a approuvé le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Il présente les chiffres référents à la commune. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport sans observation à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DE_2025_036 Rapport assainissement collectif 2024

B. Rapport assainissement non collectif 2024 : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 25 septembre dernier, a approuvé le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.

DE_2025_037 Rapport assainissement non collectif 2024

C. Rapport eau potable 2024 : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 25 septembre dernier, a approuvé le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.

M. le Maire précise que ce rapport fait mention du nouveau forage réalisé pour un montant de 191 245 € et qu'il sera en fonctionnement d'ici la fin de l'année. M. le Maire constate que l'eau de Villeperdue est conforme aux normes, bien que contenant un peu trop de fer et créant de la turbidité. Une unité de déferrisation, à l'instar d'autres communes, pourra être demandée.

DE_2025_038 Rapport eau potable 2024

III PERSONNEL COMMUNAL

A. Projet revalorisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel : Pour donner suite à la revalorisation des primes des agents, Xavier GAUTHIER informe qu'il est nécessaire d'augmenter les plafonds du RIFSEEP tels que définis dans la délibération établie le 12 avril 2018. Il rappelle le fonctionnement de ce régime indemnitaire révisable au changement de missions et de compétences des agents tous les 4 ans. Ce régime n'a pas été revu depuis 2018 et il propose donc une revalorisation des plafonds au 1^{er} janvier 2026. Pour ce faire, il convient de saisir le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion 37 au préalable, pour avis, en présentant un projet de délibération. Il propose de revaloriser les plafonds de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), versée mensuellement, de 2000 € pour toutes les catégories et groupes de fonctions et de revaloriser les plafonds du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), versé semestriellement, de 500 € pour toutes les catégories et groupes de fonctions. Les élus, après discussion, proposent, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de présenter ce projet de délibération au CST et de la passer au vote après avis du CST.

B. Projet participation protection sociale complémentaire risque santé : Xavier GAUTHIER rappelle que la collectivité a mis en place au 01/01/2025 (échéance obligatoire) la participation financière risque prévoyance et a décidé de reporter la mise en place la participation financière risque santé au 01/01/2026 (échéance obligatoire). Suite à la consultation initié par le Centre de Gestion 37, le contrat collectif retenu pour la santé est la Mutuelle Nationale Territoriale.

Après étude des conditions présentées, Xavier GAUTHIER propose de ne pas donner suite à ce contrat groupe et de laisser les agents choisir librement leur mutuelle santé. Il propose donc de participer à hauteur de 20 € par mois pour les agents souscrivant un contrat labellisé. Les élus, après discussion, proposent, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention, de présenter ce projet de délibération au CST et de la passer au vote après avis du CST.

IV BUDGET-FINANCES

A. Régularisations budgétaires : M. le Maire expose les régularisations budgétaires nécessaires au budget général en fonctionnement et en investissement liées à l'amortissement de travaux d'éclairage public de 2022 et de nouvelles dépenses relatives au programme de rénovation de l'éclairage public en centre bourg. Les élus, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuvent ces régularisations budgétaires.

DE_2025_039 Budget_régularisations-budgétaires

B. Tarif banquet communal : Magali MORIN rapporte que la commission Qualité de Vie et Actions Sociales propose de répercuter l'augmentation du repas préparé par le Tourne Bride pour le banquet communal de 2025 pour les personnes qui souhaitent participer hors dispositions énoncées dans la délibération, soit 37 € par convive. Les élus, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décident de porter le repas du banquet à 37 € pour les convives qui souhaitent y participer mais ne sont pas éligibles à la gratuité selon les dispositions énoncées dans la délibération.

DE_2025_040 Tarif banquet communal

C. Projet rénovation éclairage stade : Christian RONDINEAU rappelle qu'il a été prévu au budget communal de cette année la rénovation de l'éclairage du stade qui date de 1978 et qui nécessite une mise aux normes tant technique qu'environnementale. Aussi, il a fait établir des devis pour une rénovation complète avec passage en LED générant une baisse de 4000 watts par heure soit une économie pour une saison de 1400 €, coût énergie et maintenance comprise. Cela permettrait également d'éclairer les 2 terrains et de préserver la surface enherbée et induirait également une homologation au niveau départemental. Le devis présenté s'élève à 88 759,90 € alors que la ligne budgétaire prévue est de 30 000 €. Cependant, un fonds de concours pour équipement sportif structurant est programmé par la Communauté de Communes pouvant financer ce type de travaux et peut être cumulé avec le fonds de concours général.

D. Fonds de concours équipements sportifs structurants Touraine Vallée de l'Indre et rénovation éclairage stade : M. le Maire, au vu de la présentation faite au point précédent, propose de déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours équipements sportifs structurants auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à hauteur de 40 % du coût de la rénovation de l'éclairage du stade soit 34 503,96 €HT. Après vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les élus décident de solliciter ce fonds de concours dans les conditions exposées.

DE_2025_041 Fonds de concours équipements sportifs structurants CCTVI et rénovation éclairage stade

E. Fonds de concours général Touraine Vallée de l'Indre et rénovation éclairage stade : M. le Maire, au vu de la présentation faite aux 2 points précédents, propose de déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours général auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à hauteur de 10 % du coût de la rénovation de l'éclairage du stade soit 8 875,94 €HT. Après vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les élus décident de solliciter ce fonds de concours dans les conditions exposées.

DE_2025_042 Fonds de concours général CCTVI et rénovation éclairage stade

F. Fonds de concours général Touraine Vallée de l'Indre et aménagement Godinière : M. le Maire présente le solde du fonds de concours général potentiel pour la commune et propose de déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours général auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Godinière à hauteur de 55 250,06 €HT. Après vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les élus décident de solliciter ce fonds de concours dans les conditions exposées.

DE_2025_043 Fonds de concours général CCTVI et aménagement voirie Godinière

G. Service Départemental d'Incendie et de Secours 37 et convention : M. le Maire informe les élus d'une présentation du SDIS37 auprès du bureau des maires faisant part des difficultés financières notables de ce service et du projet de passer une convention engageant les communes à augmenter de manière significative chaque année leur contingent. En effet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire (SDIS37) fait face à des défis de financement liés à l'augmentation des coûts d'exploitation, à la nécessité de renouveler le matériel et à l'amélioration des services offerts. La demande de convention, d'une durée de 5 ans auprès des communes, est présentée au titre d'une contribution volontaire de secours exceptionnel, dans l'attente d'établir un cadre de financement plus équilibré et réaliste des besoins jusque-là sous-estimés pour garantir le fonctionnement du SDIS et les investissements urgents. Après discussion, les élus s'interrogent sur la bonne gestion financière de ce service départemental et surtout sur le manque de projection de l'utilisation des finances à venir. De plus, chaque commune est amenée à se prononcer sur la signature de ladite convention sans obligation, ainsi la répartition financière ne serait donc pas harmonisée alors même que notre territoire n'est pas forcément le mieux desservi par les services du SDIS37 ; ces constats formeraient une injustice territoriale.

Donc, en l'état, les élus, bien que conscients de la nécessité de rééquilibrage financier, ne peuvent pas s'engager sans présentation du budget prévisionnel détaillé par poste de dépenses du SDIS37 et sans connaître la position des autres communes.

V TRAVAUX COMMUNAUX

A. Point aménagement Godinière et réseau eau potable... : Xavier GAUTHIER rapporte que 11 entreprises ont répondu à la consultation relative au marché des travaux composé de 2 lots (4 VRD et 7 Aménagement paysager). Le maître d'œuvre, Ligne D'au, procède à une pré-étude avant de réunir la Commission d'Appel d'Offres qui procédera à l'analyse des offres . Une date de signature de vente avec la SNCF est arrêtée au 11 décembre chez le notaire en espérant que toutes les réponses administratives nécessaires soient recueillies. Christian RONDINEAU ajoute que la canalisation d'eau potable vieillissante, proche de la base de loisirs a, là aussi, cédé nécessitant l'intervention de SOGEA.

VI URBANISME

A. Déclaration d'Intention d'Aliéner : Les élus décident de ne pas préempter sur :

- le bien et terrain cadastrés C 491 sis 22 rue Jacqueline Auriol
- le bien et terrain cadastrés ZS 41 sis 46 rue Dame Milon

VII DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°DE_2020_015 du 12 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions suivantes qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance :

• **Décision n°025_011 – marchés inférieurs à 90 000€HT**

De signer, après consultation, les devis ci-dessous présentés :

• 01/10/2025 – SETIN (<i>matériel techniques</i>) -	1329,52 €HT
• 01/10/2025 – SETIN (<i>matériel technique</i>)	96,66 €HT
• 02/10/2025 – GEDIMAT (<i>volet roulant</i>)	809,38 €HT
• 01/10/2025 – SETIN (<i>moteur tubulaire</i>)	462,00 €HT
• 02/10/2025 – TIC (<i>Tablettes informatiques</i>)	4452,50 €HT
• 07/10/2025 – MAILLARD (<i>matériel électrique</i>)	5228,79 €HT
• 09/10/2025 - ESTA (<i>rénovation toiture SP</i>)	10 689,06 €HT
• 08/10/2025 - ESTA (<i>rénovation toiture boulangerie</i>)	9 117,20 €HT
• 16/09/2025 – LACAINNE COUVERTURE (<i>toiture boulangerie route</i>)	6 733,00 €HT
• 16/09/2025 – LACAINNE COUVERTURE (<i>toiture boulangerie cour</i>)	1 124,00 €HT
• 16/10/2025 – LANGLE (<i>chariot lavage</i>)	73,93 €HT

VIII REUNIONS A VENIR

- **11 novembre** - Cérémonie armistice à 10h15 + arbre Libération
- **11 novembre** – Banquet communal à 12h30 – salle « Les albizzias »
- **16 novembre** - Spectacle « Serment de vigne » à 16h00 salle « Les Albizzias » organisé par la bibliothèque « Lucien Brossard » - buvette de l'APE et gâteaux offerts par les bénévoles
- **18 novembre** - Commission communication « les infos » à 18h mairie
- **19 novembre** – Congrès des maires au Parc des expositions à Paris
- **28 novembre** - Soirée festive : lecture à la bibliothèque (heure à préciser) - spectacle pyrotechnique à 19h30 place du monument suivi de buvette petite restauration par associations (APE-SCV et Syndicat chasse° - tremplin musical à 21h00 au bar « Le Madison »
- **3 décembre** - Congrès des maires– palais des congrès de Tours
- **14 novembre- 12 décembre** - Prochains conseil municipal - à 20h
- **30 janvier 2026** - Vœux du Maire à 19h00 à la salle « Les Albizzias »
- **15 mars 2026** - Elections municipales – 1^{er} tour et 2nd tour le **22 mars 2026**

IX QUESTIONS DIVERSES

A. SMICTOM et broyage à domicile sur rendez-vous : Anita RAVION informe que le SMICTOM propose une opération broyage de végétaux à domicile après inscription au préalable auprès de la mairie. Cette opération se déroulera sur Villeperdue le mercredi 21 janvier et le mardi 17 mars 2026.

B. Modification horaire TER : M. le Maire a interrogé la SNCF sur la suppression de TER en mi-journée, il s'avère que ces suppressions sont temporaires jusqu'au 13 décembre prochain, liées à des travaux. Des bus de substitution sont mis en place mais ne passent pas par Villeperdue. L'abri vélo sécurisé a été mis en service mais l'accès est à vérifier pour certaines cartes d'abonnement.

C. Retour sur la marche rose initiée par Sophie AUCONIE le 10 octobre dernier : M. le Maire salue cette journée conviviale très bien organisée qui s'est achevée par un goûter offert par la commune au gymnase, il remercie d'ailleurs tous les acteurs pour les préparatifs.

D. Retour sur le spectacle « Voyage en contrebasse » organisé par la bibliothèque de Villeperdue : Anita RAVION informe qu'une cinquantaine de personnes étaient présentes et ont prolongé la soirée autour d'un pot offert par la commune et de gâteaux confectionnés par les bénévoles.

E. Vigilance pollution nappe phréatique : M. le Maire, sollicité sur des inquiétudes au vu des carcasses de véhicules stationnées près du château d'eau, a participé à un contrôle inopiné avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le service environnement de Touraine Vallée de l'Indre. Le constat fait ne relève pas de la DREAL car le nombre de véhicules est insuffisant et un seul n'a pu démarrer. Un rapport a tout de même été rédigé et M. le Maire, au nom de la police du maire, a sollicité l'administré concerné pour résoudre certaines observations inadéquates ; le bailleur social a, en parallèle, été prévenu de cette situation afin de prendre aussi ses responsabilités.



DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2025_036

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept du mois d'octobre, à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du neuf du mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} adjoint - Mme MORIN Magali, 2^{ème} adjointe - M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} adjoint - Mme CHEUVRY Michèle - Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - Mme ROY-BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier - M. RONDINEAU Christian - M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - Mme THOMMEREL Marine - M. GUILLOT Frédéric

ABSENTS : Mme MARTINS Inès

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROY Isabelle

Nombre : * de conseillers en exercice : 15
* de pouvoirs : 0

* de conseillers présents : 14
* de votants : 14

OBJET : Intercommunalité et rapport assainissement collectif 2024

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1^{er} janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu l'arrêté préfectoral n°171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3,

Vu l'approbation en date du 25 septembre 2025 du rapport prix qualité du service d'assainissement collectif des eaux usées de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2024,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Après présentation de M. le maire au conseil municipal de Villeperdue, dudit rapport,

Le Conseil municipal de Villeperdue, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- PREND ACTE du rapport prix qualité du service d'assainissement collectif des eaux usées de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2024.**

DE_2025_037

OBJET : Intercommunalité et rapport assainissement non collectif 2024

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1^{er} janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu l'arrêté préfectoral n°171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3,

Vu l'approbation en date du 25 septembre 2025 du rapport prix qualité du service d'assainissement non collectif des eaux usées de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2024,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Après présentation de M. le maire au conseil municipal de Villeperdue, dudit rapport,

Le Conseil municipal de Villeperdue, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- PREND ACTE du rapport prix qualité du service d'assainissement non collectif des eaux usées de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2024.**

DE_2025_038

OBJET : Intercommunalité et rapport eau potable 2024

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1^{er} janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu l'arrêté préfectoral n°171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3,

Vu l'approbation en date du 25 septembre 2025 du rapport prix qualité du service d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2024,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Après présentation de M. le maire au conseil municipal de Villeperdue, dudit rapport,

Le Conseil municipal de Villeperdue, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- PREND ACTE du rapport prix qualité du service d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2024.**

OBJET : *BUDGET-FINANCES – REGULARISATIONS BUDGETAIRES*

M. le Maire expose les régularisations budgétaires nécessaires au budget général en fonctionnement et investissement liées :

- à des opérations comptables de dotation aux amortissements.

Un amortissement a pour objectif d'anticiper le vieillissement d'un bien acheté en investissement en créant de nouvelles recettes sur cette même section. La contrepartie est une dépense de fonctionnement.

Amortissements 2025 :

- Suite à des dépenses à charge de la commune pour les travaux d'éclairage public rue Dame Milon et Champs Gibert en 2022 d'un montant de 16394.11 €, il convient d'amortir cette somme sur 10 ans.
- à un réajustement d'une prévision budgétaire insuffisante sur le prog Eclairage Public avec les frais engagés pour la rénovation de l'EP en centre bourg.

Il s'avère donc nécessaire d'ouvrir les crédits et/ou de procéder à des ajustements de comptes pour le budget de l'exercice 2025 pour ce faire, comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 639,00
2804182 - 040	Amortissement Bâtiments et installations		1 639,00
2151 – prog 049	Aménagement rte Godinière – VRD	'-15 000,00	
21538 – prog 191	Eclairage public – Autres réseaux	15 000,00	
TOTAL :		0,00	0,00
<hr/>			
FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60633	Fournitures de voirie	-1 639,00	
681 - 042	Dotations aux amortissements	1 639,00	
TOTAL :		0,00	0,00

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les régularisations budgétaires présentées ci-dessus.

M. le Maire rappelle que pour le banquet communal il avait été prévu préalablement par délibérations :

- **n° 2001/03-XII.A.** du 30 mars 2001 que le banquet serait offert par la commune aux employés communaux, aux élus, aux conjoints ou conjointes des employés communaux , CES, CEC et emploi jeune compris, aux pompiers en activité ou retraités.
- **n° 2006/04-I. du 26 avril 2006** que le banquet serait offert par la commune aux conjoints des élus ainsi qu'aux bénévoles de la Bibliothèque,
- **n° 2011/04-III du 29 avril 2011** que le banquet serait offert par la commune aux conjoints ou conjointes des bénévoles actifs de la Bibliothèque et des pompiers en activité ou retraités et qu'un repas sera offert au personnel communal (titulaire, stagiaire ou contractuel) après une réunion de travail, proposition acceptée par la majorité des agents, au lieu et place du repas du banquet communal.

M. le Maire propose d'appliquer un tarif de participation au banquet de 37 € pour toute personne hors dispositions sus-nommées à compter de cette année.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal vote, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention cette proposition, en actant de sa tacite reconduction chaque année.

DE_2025_041

OBJET : Intercommunalité et fonds de concours soutien équipements sportifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le programme de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre de soutien aux équipements sportifs structurants par les communes,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A 14 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention***

- **DECIDE** de demander un **fonds de concours** à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du programme **de soutien aux équipements sportifs structurants** en vue de participer au financement de la rénovation de l'éclairage du stade sis 68-70 rue du Carroi du Vignau à hauteur de 35 503,96 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à cette demande ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prévoir les dépenses afférentes sur le budget prévisionnel 2026.

Annexe DE_2025_041

Projet rénovation éclairage stade

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé (Indiquer obligatoirement les autres subventions demandées)	Montant	sub demandée/ notifiée...
Travaux de dépose	2 622,00	CCTVI (Fonds concours)	35 503,96	
Travaux de génie civil	32 082,40	CCTVI (Fonds concours général)	8 875,90	
Travaux d'éclairage	51 835,50			
Contrôle/Récolelement	2 220,00	Fonds propres	44 380,04	
TOTAL	88759,90	TOTAL	88759,90	

OBJET : Budget Finances et fonds de concours généraux Touraine Vallée de l'Indre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 alinéa V et suivants ;

Vu les règlements des fonds de concours généraux,

Vu la délibération de la Communauté de Communes D2025-117 du 15 mai 2025,

M. le Maire rappelle :

- Que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique des territoires a mis en place, en appui de ses communes membres, l'attribution de fonds de concours généraux pour des projets en investissement ;
- Que les communes peuvent solliciter ce fonds de concours cumulable avec les montants non utilisés les années précédents sur la durée du mandat ;
- Que les dépenses éligibles doivent répondre au règlement des fonds de concours généraux ,
- Que le fonds de concours est plafonné à 50 % du solde de l'opération restant à charge de la commune ;
- Que cette demande de fonds de concours peut être formulée à tout moment de l'année en cours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

M. le Maire propose de déposer une demande au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du stade.

Après délibération, le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de solliciter une subvention au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre à hauteur de 10 % du coût de la rénovation de l'éclairage du stade, soit un montant de subvention de 8 875,94 €.
- Autorise M. le Maire à présenter cette demande de subvention et à signer tout document afférent.
- Autorise M. le Maire à prévoir les dépenses afférentes à ce projet au budget prévisionnel 2026.

Annexe DE_2025_042

Projet rénovation éclairage stade

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé (Indiquer obligatoirement les autres subventions demandées)	Montant	sub demandée/ notifiée...
Travaux de dépose	2 622,00	CCTVI (Fonds concours)	35 503,96	Demandée
Travaux de génie civil	32 082,40	CCTVI (Fonds concours général)	8 875,94	
Travaux d'éclairage	51 835,50			
Contrôle/Récolelement	2 220,00	Fonds propres	44 380,04	
TOTAL	88759,90	TOTAL	88759,90	

OBJET : Budget Finances et fonds de concours généraux Touraine Vallée de l'Indre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 alinéa V et suivants ;

Vu les règlements des fonds de concours généraux,

Vu la délibération de la Communauté de Communes D2025-117 du 15 mai 2025,

M. le Maire rappelle :

- Que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique des territoires a mis en place, en appui de ses communes membres, l'attribution de fonds de concours généraux pour des projets en investissement ;
- Que les communes peuvent solliciter ce fonds de concours cumulable avec les montants non utilisés les années précédents sur la durée du mandat ;
- Que les dépenses éligibles doivent répondre au règlement des fonds de concours généraux ,
- Que le fonds de concours est plafonné à 50 % du solde de l'opération restant à charge de la commune ;
- Que cette demande de fonds de concours peut être formulée à tout moment de l'année en cours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

M. le Maire propose de déposer une demande au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre de l'aménagement voirie du chemin de la Godinière.

Après délibération, le conseil municipal, après vote à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de solliciter une subvention au titre du fonds de concours général de Touraine Vallée de l'Indre à hauteur de 55 250,06 €, dans le cadre de l'aménagement voirie du chemin de la Godinière ;
- Autorise M. le Maire à présenter cette demande de subvention et à signer tout document afférent ;
- Autorise M. le Maire à prévoir les dépenses afférentes à ce projet au budget prévisionnel 2026.

FONDS DE CONCOURS GENERAL CCTVI et PROJET 2025 GODINIERE
Agir pour la mobilité du territoire / Aménagement voirie
Godinière

DEPENSES HT		RECETTES	
1_Voirie	160 200,00 €		
2_Aménagement sécurité	24 400,00 €	Amendes de police (n°2 + n° 3)	15 386,85 €
3_Mobilier urbain	3 500,00 €		
4_Chernement piéton	49 450,00 €	DETR (50% n°4 dans le cadre PAVE en cours)	24 725,00 €
5_Assainissement & réseaux divers	10 100,00 €		
6_Espaces verts	16 000,00 €	FDSR socle (30% = 97 876 €)	11 299,00 €
7_Frais chantier VRD	29 018,00 €	FDSR projet	60 731,00 €
8_Etudes - Géomètre	4 535,00 €	Fonds de concours général CCTVI	55 250,06 €
9_MOE	26 350,00 €	Fonds propres hors emprunt (20 % minimum)	158 861,09 €
10_Diag voirie (D37)	2 700,00 €		
TOTAL	326 253,00 €	TOTAL	326 253,00 €

*Amendes de police uniquement sur ces postes

*Chernement piéton uniquement sur ce poste

Liste et N° des délibérations prises :

- II-A- INTERCOMMUNALITE - DE_2025_036 Rapport assainissement collectif 2024
- II-B - INTERCOMMUNALITE - DE_2025_037 Rapport assainissement non collectif 2024
- II-C - INTERCOMMUNALITE - DE_2025_038 Rapport eau potable 2024
- IV-A- - BUDGET-FINANCES - DE_2025_039_Budget_régularisations-budgétaires
- IV-B - BUDGET-FINANCES - DE_2025_040 Tarif banquet communal
- IV-D BUDGET-FINANCES - DE_2025_041 Fonds de concours équipements sportifs structurants CCTVI et rénovation éclairage stade
- IV-E BUDGET FINANCES - DE_2025_042 Fonds de concours général CCTVI et rénovation éclairage stade
- IV-F BUDGET FINANCES - DE_2025_043 Fonds de concours général CCTVI et aménagement voirie Godinière

Signature des membres présents

M. DUPEY Frédéric, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme MORIN Magali, 2^{ème} Adjointe

M. PLUMÉ Sylvain, 3^{ème} Adjoint

Mme CHEUVRY Michèle

Mme RAVION Anita

Mme ROY Isabelle – secrétaire de séance

Mme ROY-BOUTELOUP Cécile

M. MESNARD Olivier

M. RONDINEAU Christian

MARTIN Julien

SAUVAGE Jean-Baptiste

Mme THOMMEREL Marine

Mme MARTINS Inès – absente

M. GUILLOT Frédéric